



Notes de politique générale Economie, PME/Indépendants, Protection de la consommation et Assurances.

Intervention en séance plénière de Madame la Députée Kattrin JADIN

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Secrétaires d'Etat,
Chers Collègues,

Compte tenu de l'importance des notes rendues par les quatre Ministres qui se sont succédés en Commission de l'Economie, je ne vais pas faire une intervention par Ministre.

Pour débiter cette intervention donc, je voudrais commencer par féliciter les trois Ministres en charge de la Protection de la Consommation, Madame Laruelle et Messieurs Van Quickenborne et Magnette, pour l'aboutissement de la réforme de la loi de 1991 sur les pratiques du commerce.

Devenue de moins en moins claire avec les années, il était vraiment nécessaire, non seulement de la dépoussiérer, mais également de la mettre en conformité avec les derniers prescrits européens. D'après les échos que nous en avons eu, les modifications apportées à la législation sont des plus importantes, comme la suppression de la période d'attente sauf dans les secteurs de l'habillement, des chaussures et de la maroquinerie ou la fin de l'interdiction de l'offre conjointe. Les soldes rapportent aux commerçants pratiquement 20% de leur chiffre d'affaire annuel, et j'espère que toutes ces nouvelles mesures leurs seront encore plus favorables. J'espère avoir l'occasion d'étudier le fruit de votre collaboration au plus vite en Commission.

Vu la crise économique que nous traversons ces derniers mois, je voudrais surtout insister sur les mesures en faveur de la création d'entreprises et du renforcement de la sécurité des entrepreneurs. Ces mesures vont, je n'en doute pas, redonner envie aux gens de mettre en route leur propre affaire et attirera les investisseurs étrangers. Je ne doute pas que l'amélioration du fonctionnement de la BCE et l'élargissement des guichets d'entreprise y contribueront. Je ne peux d'ailleurs que me réjouir de voir que le Parlement a déjà adopté, ces dernières semaines, les projets de loi créant la SPRLS et étendant l'exercice en société aux professions du chiffre. Il est vraiment fondamental que nous aidions les entreprises à traverser la période difficile et à survivre aux conditions que nous connaissons actuellement.

Je ne pouvais bien évidemment pas parler de création d'entreprise sans parler des travailleurs indépendants et des nouvelles avancées proposées par la Ministre Laruelle en matière de statut social. Je sais que je le dis souvent, mais les indépendants sont à n'en pas douter le cœur économique de notre pays. Non seulement ils créent leur propre emploi, mais en plus créent celui des autres. Pour cela je trouve normal que l'on se donne du mal pour leur mettre en place un statut social attrayant, qui donne envie aux jeunes de se lancer dans la carrière. N'oublions pas que l'on mesure la santé économique d'un pays à son nombre de PME, il est donc fondamental que nous ayons le maximum d'entreprises

dynamiques dans notre pays. Je ne peux donc que féliciter le Gouvernement et plus particulièrement la Ministre Laruelle pour toutes les avancées promises dans cette note de politique générale, dont notamment :

- La poursuite des mesures temporaire de crise ;
- L'augmentation de la pension minimum : depuis 2003, je tiens quand même à rappeler qu'elle a augmenté environ de 250 euros et qu'elle est en passe d'atteindre le même niveau que la pension minimum des salariés ;
- L'augmentation des indemnités pour incapacité de travail et invalidité ;
- Les mesures spécifiques au profit des indépendants confrontés à des difficultés familiales
- La mise en place d'un système d'entrepreneur remplaçant.

J'en arrive à présent à un sujet qui tient tout particulièrement à cœur de ma collègue Josée Lejeune, le service de médiation dans le secteur de l'énergie. Là, je tiens à vous dire Monsieur le Ministre, que nous sommes vraiment très content que le projet de loi portant dispositions diverses contienne déjà les mesures permettant à ce service d'entrer en fonction malgré l'absence de médiateur francophone. Vu les problèmes rencontrés par les consommateurs dans le secteur de l'énergie, il était plus qu'important que ce service puisse entrer au service des citoyens le plus rapidement possible.

Je ne vous cache pas que, bien que nous trouvions normal et logique que les décisions des médiateurs se prennent collégalement, nous nous tracassons vraiment du fait que le service ne puisse devenir effectif faute de médiateur francophone, et cela malgré un précédent assouplissement des critères de sélection. A l'époque déjà, mon collègue Jean-Luc Crucke avait déposé une proposition de résolution en la matière qui est toujours pendante auprès de ce Parlement.

Néanmoins, ce n'est pas parce que le service va pouvoir entrer en vigueur sans la présence d'un médiateur francophone, qu'il faut s'endormir sur nos lauriers. Au contraire, il me semble qu'il faut redoubler d'efforts pour qu'un candidat puisse être nommé à cette fonction dans les meilleurs délais, et je compte sur le Ministre pour faire tout ce qui est en son pouvoir pour y arriver.

En matière d'action collective, je suis particulièrement satisfaite de voir qu'il y a des avancées en la matière. J'ai hâte de voir vers quoi nous nous dirigeons, mais je tiens également à prévenir le Ministre que nous nous montrerons particulièrement attentif quant aux modalités que va prendre cette action collective.

En effet, il ne faut pas négliger le danger que ce système peut représenter pour les entreprises et plus particulièrement pour les plus faibles et les plus petites d'entre elles. Et cela d'autant plus si la procédure est ouverte à toutes les actions sans filtres préalables. Outre, l'augmentation du nombre de procès qu'elles vont peut-être devoir affronter, le danger pour les entreprises est multiple : non seulement il aura l'indemnisation qu'elle devra verser au plaignant en cas d'échec, mais elle devront également faire face à la publicité négative que leur vaudra une action en justice et même, éventuellement, une telle action les forcera à transiger et cela même si elles sont dans leur bon droit.

D'autant plus, qu'un régime trop favorable en matière d'action collective peut porter préjudice à toute l'économie de notre pays en faisant fuir les investisseurs. Il est absolument fondamental que nous analysions les systèmes existants dans les pays voisins avant de nous

lancer dans un système trop large. N'oublions pas non plus, qu'en matière de consommation, par exemple, des outils existent déjà.

Je terminerai cette intervention par un sujet qui me tient, à moi cette fois, particulièrement à cœur, il s'agit de la problématique du surendettement. En ces temps difficiles, nombres de nos concitoyens sont tentés par le crédit pour boucler leur fin de mois. Or, il n'y a qu'un pas à faire pour souscrire le crédit de trop, celui qui vous tomber dans la spirale du surendettement.

C'est pourquoi, je ne peux que saluer toutes les initiatives que le Ministre envisage de prendre. Tant en matière d'information que de protection du consommateur. Malheureusement, ces mesures figuraient déjà dans la précédente note de politique générale et il ne me semble pas qu'il y ait eu de véritables avancées sur le sujet. De nombreuses questions ont été posées au cours de cette année et j'espère vivement qu'au cours de l'année qui s'annonce nous ferons bien plus qu'interroger le Ministre et que nous aurons de la matière concrète sur laquelle travailler.

Un premier pas est franchit avec le refinancement du Fonds de traitement du surendettement qui figure en bonne place dans le projet de loi-programme et je tiens tout spécialement à en féliciter le Ministre. Maintenant, j'espère que nous allons continuer dans cette voie.

Je vous remercie pour votre attention,

Katrin JADIN